

Don d'organes :

La greffe pour lutter contre le déficit

de la Sécu



A la veille de la prochaine *Semaine Nationale du Rein* (du 3 au 11/10/09) et de la *Journée Mondiale du Don d'Organes* (17/10/09), un groupe de 200 parlementaires, députés et sénateurs s'est exprimé dans une étude sur la question du don d'organes et de la greffe. Cette étude, réalisée par le groupe de réflexion *Demain la greffe* et le *Cerphi* (Centre d'études et de recherches sur la philanthropie), révèle l'implication du législateur et son envie de faire bouger les choses.

Tous les parlementaires connaissent la situation critique de pénurie d'organes en France. Ils sont conscients du fort décalage entre le nombre de personnes en attente et le nombre de greffes réalisées. Outre le renforcement des garanties éthiques et l'encadrement des pratiques médicales, plus de huit sur dix estiment que la loi de bioéthique, dont la révision est en cours, doit permettre de lutter plus efficacement contre la pénurie.

Mais la plupart d'entre eux ignorent que la lutte contre la pénurie est également synonyme d'économies de santé très importantes.

S'ils sont majoritairement conscients des coûts importants liés à la dialyse, traitement qui permet la survie prolongée des patients en attente de greffe de rein, ils ne sont plus qu'un quart à savoir que la transplantation rénale permet de le diviser environ par dix (Le prix d'une année de dialyse se situe entre 50 000 et 80 000 € par patient, contre environ 8 000 € pour la greffe). Le plan d'économie proposé par l'Assurance Maladie dans son rapport du 9 juillet dernier cible le tarif des traitements de dialyse. La CNAMTS indique que « si l'on appliquait le tarif allemand qui est unique quels que soient la technique et le lieu de réalisation, l'économie pourrait être à terme de plus de 100 millions d'euros ». Une telle mesure entraînerait inévitablement une baisse de qualité de la dialyse et se ferait donc au détriment de la santé des 33 000 patients dialysés en France.

La CNAMTS passe totalement à côté du gisement d'économies que représente le développement de la greffe rénale, qui permettrait en plus d'améliorer singulièrement la qualité mais aussi l'espérance de vie des patients concernés.

La réalisation de 3 000 greffes de rein correspond à une économie de 90 millions d'euros chaque année, soit en cumulant sur 10 ans près de 1,7 milliards d'euros ! Chaque tranche de 500 greffes supplémentaires génère une économie de 15 millions d'euros par an... A terme, les économies seraient donc significativement plus importantes si les malades pouvaient être greffés.

Un des moyens pour y parvenir est le développement de rein à partir d'un donneur vivant. Sur ce point, 8 parlementaires sur 10 souhaiteraient en cas de besoin avoir la possibilité de faire don d'un de leurs reins de leur vivant à un ami proche, ce qui est actuellement **interdit par la loi de bioéthique**. Le cercle des donneurs vivants potentiels est en effet aujourd'hui à la famille « élargie » et aux conjoints ou concubins. Son élargissement à toute personne entretenant une relation « affective » avec le receveur est un des points cruciaux attendus de sa révision. En France, en 2008, 222 greffes de rein, soit 7,5% seulement des greffes rénales ont été effectuées à partir de donneurs vivants. Ces chiffres sont à comparer à ceux de nos voisins, comme le Royaume-Uni (800) ou les Pays-Bas (400)...

Rappelons que 222 malades sont morts en 2008, faute d'avoir été greffés à temps, donc en raison d'un défaut d'accès aux soins. Au cours de l'année, près de 14 000 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organe, pour seulement 4 600 transplantations effectivement réalisées. Face à cette situation critique, les patients en attente et leurs proches expriment de très fortes attentes et placent beaucoup d'espoir dans cette révision de la loi de bioéthique. Ils souhaitent en particulier que, tout en préservant la dignité des donneurs et de leurs proches, elle puisse dépasser les tabous et les frilosités excessives. Ils appellent à la mise en œuvre d'un cadre favorable et des moyens nécessaires au développement du don et de la greffe dans notre pays, à partir des donneurs décédés comme des donneurs vivants.

Demain, la Greffe est un laboratoire d'idées - think tank – indépendant.

Il réunit des patients, des professionnels de santé, exerçant ou non dans les domaines, du prélèvement et de la greffe, des représentants de la société civile issus des horizons et des expériences les plus divers. Tous partagent une vision de ce que devraient devenir le don d'organes et la greffe en France. Demain, la Greffe élabore et diffuse des propositions concrètes sur les grands enjeux médicaux, sociétaux et humains liés à cette pratique.

www.demainlagreffe.fr

CONTACTS

PRESSE : Claudia von Platen - 06 15 29 39 06 - claudia.vonplaten@club-internet.fr

DEMAIN, LA GREFFE : Yvanie Caillé - 06 10 25 14 63 - mail@yvanie.fr